

Délégation kite nautique le 20 février 2018

Le kite reste uni et à la FFVL !

Nous venons d'apprendre, par l'intermédiaire de nos avocats, que le Conseil d'État suit le ministère des Sports sur le non-renouvellement à la FFVL de la délégation du kite nautique.

Le Conseil d'État est ainsi cohérent dans la confirmation des décisions du ministère fussent-elles contradictoires, et comme il l'avait fait en 2014 en déboutant la FFV qui avait contesté la décision du ministère de nous conserver la délégation, il conforte aujourd'hui la décision de ce même ministère quand il décide de nous enlever la délégation pour la confier à la FFV. Ce faisant, le Conseil d'État va à l'encontre de son propre arrêt du 5 mars 2014 qui justifiait le maintien de la délégation à la FFVL ainsi : « ... qu'en maintenant à la FFVL, par l'effet des arrêtés attaqués, la délégation qui lui avait été antérieurement accordée pour la discipline en cause, le Ministre chargé des Sports n'a pas, compte tenu des caractéristiques de la discipline et de l'expérience acquise par la fédération délégataire (en l'espèce la FFVL NDLR) commis d'erreur manifeste d'appréciation ». (sic)

Les raisons de fond invoquées en 2014 : « les caractéristiques de la discipline » et « l'expérience acquise » auraient-elles changé ? Oui, l'expérience porte sur quatre ans de plus !

Comprenne qui pourra...

Réuni le 17 février, le CNK - comité national Kite - a décidé, malgré l'information de la décision du Conseil d'État, de rester uni dans la FFVL.

Le CNK - comité national Kite - est l'expression de la voix des kites dans la FFVL.

Tant que les kites se licencieront à la FFVL de façon significative, tant que le comité national Kite prendra en main le développement du kite aux côtés des clubs et des écoles, la FFVL s'efforcera de rassembler les énergies pour que ce sport continue à se développer, pour que les pratiquants puissent continuer à évoluer en sécurité dans des espaces dédiés et autorisés.



Ainsi la FFVL continuera à :

- fédérer les clubs qui sont les forces vives de toute fédération ;
- soutenir son réseau d'écoles pour des formations de qualité ;
- organiser des circuits et des formats de compétition, des événements qui correspondent aux aspirations innovantes des kites ;
- œuvrer pour que le kite se dote d'une fédération internationale spécifique et unique, plus ouverte sur la réalité de ce sport à part entière.

Forte de son expérience et convaincue que le kite est une discipline unique qui se pratique sur eau ou sur terre ou neige, la FFVL trouve sa propre cohérence dans son rôle de fédération aux côtés des pratiquants et pour la promotion de cette discipline qui a en commun, avec les disciplines dont nous avons la délégation, le même élément, l'air, et la même valeur de liberté.

La FFVL est une fédération agréée par le ministère elle peut donc accompagner le kitesurf en plus du snowkite et du landkite dont elle est délégataire.

NB. Une fédération délégataire se distingue d'une fédération agréée par le fait qu'elle délivre les titres de champions de France, sélectionne l'équipe de France et édicte les règles techniques de la discipline.

Véronique Gensac, présidente de la FFVL
Olivier Mouragues, président du CNK.

